

Paroisse de *Saint-Croix*

Il n'a pas retourné la formule pour chap. public

Communiqué de l'Évêché.

(Oratoires privés.)

Monseigneur l'Évêque prie instamment MM. les Curés et Recteurs de lui fournir, dans le plus bref délai possible, les renseignements suivants :

1^o Quelle est la date d'érection des oratoires privés existant dans la paroisse ?

2^o De qui sont-ils la propriété ?

3^o Y célèbre-t-on la sainte messe ? — Combien de fois par an, par mois ou par semaine ?

4^o Sont-ils en règle au point de vue des Indults pontificaux ? — Ceux-ci portent-ils le nom du propriétaire actuel ? — Ont-ils été visés à l'Évêché ?

Prière d'inscrire les réponses au verso.

N. B. — Cette feuille devra être renvoyée à l'Évêché, lors même qu'il n'y aurait pas d'oratoire privé dans la paroisse.

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de *Pont-Croix*

QUESTIONNAIRE

21 X. 18 mai 1903.

1° Date d'érection.

La paroisse de Pont-Croix n'a aucune chapelle privée. Seul le petit séminaire

2° Nom du propriétaire. . .

en possède une à l'intérieur et aura plus tard une autre à l'extérieur, la chapelle neuve bâtie en lieu et place

3° Messes célébrées chaque année.

de l'ancienne chapelle des ursulines.

— ou chaque mois . .

A. Régnier
Chanoine d'IX

— ou chaque semaine.

4° Indult pontifical

— sa date.

— Est-il au nom du propriétaire actuel ? . .

— A-t-il reçu le visa de l'Évêché ?